



Séance plénière du 18 mars 2009

**DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2009**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du Bureau,

Messieurs Bernard DUBOIS et Jean-Jacques FRANCOIS, rapporteurs entendus ;

**DELIBERE**

Le Conseil économique et social doit se prononcer sur la première décision modificative du budget 2009 intitulée « Plan régional de soutien économique et social ».

Celle-ci intervient dans un contexte où ni l'Europe ni la France n'échappent à ce qui est devenu une véritable crise de confiance qui s'étend à la sphère économique avec de graves conséquences sociales à venir.

Les dernières prévisions nationales font état, pour 2009, d'une récession de 1,5 %, d'un déficit public de 5,6 % du PIB, d'une dette à 74 % et d'une augmentation prévisible de 350 000 chômeurs en 2009.

Les chiffres disponibles du taux de chômage sont de 7,8 % au niveau national et de 6,9 % au niveau régional à fin 2008 (6,3 % au niveau régional fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008) (données provisoires – source INSEE).

Au niveau régional, les derniers chiffres en matière d'emploi montrent une nette dégradation de la situation. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin janvier 2009 a augmenté de 4,3 % en région Centre.

Tous les départements sont touchés : + 5,1 % dans le Cher, + 4,7 % dans l'Indre, + 4,3 % en Indre-et-Loire et dans l'Eure-et-Loir, + 4,8 % dans le Loir-et-Cher et + 4,5 % dans le Loiret.

Sur un an, la Région compte 14 217 chômeurs de plus. Le Cher compte dorénavant 10 499 chômeurs (+ 15,1 % sur un an), l'Eure-et-Loir 15 076 (+ 19,3 %), l'Indre 7 590 (+ 26,4 %), l'Indre-et-Loire 20 062 (+ 16,6 %), le Loir-et-Cher 11 440 (+ 22,9 %) et le Loiret 22 594 (+ 20,5 %).

Le chômage des jeunes de moins de 25 ans, inscrits en catégorie 1, a augmenté en moyenne régionale de 23,5 % sur un an contre 19,7 % au niveau national.

En termes de demandes de chômage partiel, on constate une augmentation importante et régulière passant de 33 demandes en septembre 2008 à 287 demandes en février 2009 déposées au niveau régional.

L'analyse du recours au chômage partiel par secteur d'activité laisse apparaître que sur près de 3 millions d'heures autorisées depuis novembre 2008, 5 secteurs d'activité totalisent plus de 2 millions d'heures soit les 2/3 avec l'industrie automobile en tête suivi de la fabrication de produits en caoutchouc et plastique, la fabrication de produits métalliques, la métallurgie et le transport et l'entreposage.

Le gouvernement, lors du CIIACT réuni le 2 février dernier à Lyon, a lancé son plan de relance de l'économie. Le premier Ministre a annoncé les 1 000 projets et les mesures d'accélération des projets pour 2009 et 2010, en partie dans le cadre des CPER. Ce sont 26 milliards d'euros (cf. répartition des sommes en annexe) qui ont été annoncés avec seulement 55,11 M€ de projets localisés en région Centre dont 20,13 M€ de crédits de paiement en 2009.

Ces crédits portent essentiellement sur :

- la reprise d'opérations du volet routier du CPER 2000/2006 qui n'avaient pas été réalisées, notamment en raison des désengagements de l'Etat dans les financements (plan de développement et de modernisation des itinéraires routiers),
- le CPER 2007/2013 sans crédits ni projets nouveaux mais pour confirmer et engager des crédits dont on n'avait pas la certitude qu'ils seraient réellement inscrits par l'Etat dans les délais,
- la rénovation des prisons,
- l'enseignement supérieur avec 3 M€ de crédits nouveaux.
- Ce plan prévoit également des engagements sur la ligne LGV Sud Europe Atlantique ainsi que sur le logement social mais sans inscription de crédit.

Ainsi, la réponse à la situation actuelle à travers ce plan de relance n'apparaît pas comme suffisante compte tenu des réels besoins.

#### 1° Sur l'intitulé de « plan régional de soutien économique et social »

Face à cette situation de crise économique et sociale, le CESR avait exprimé, lors de son avis sur le Budget Primitif 2009, la nécessité pour la Région d'adapter son budget dans le cas où l'évolution de cette situation nécessiterait un effort particulier dans tel ou tel secteur d'activités.

Le Conseil régional présente donc aujourd'hui une DM1 qui saisit l'opportunité offerte par le mécanisme de versement anticipé du FCTVA inscrit dans le plan de relance de l'Etat.

Ce fonds de compensation de la TVA reverse actuellement avec un décalage de deux ans, 15,482 % des investissements à chaque collectivité. Avec ce dispositif, le FCTVA 2008 qui aurait dû être versé en 2010 sera versé en 2009 pour les collectivités qui s'engagent à réaliser plus d'investissement que la moyenne des dépenses réelles d'investissement 2004/2007. Cette modalité doit se traduire par un engagement contractuel signé avec le Préfet avant le 15 avril prochain.

Cette DM1 proposée par le Président du Conseil régional porte uniquement sur des dépenses d'investissement supplémentaires pour un montant total de 17,525 M€ financés à 96 % par le remboursement anticipé du FCTVA, soit 16,800 M€ et à hauteur de 4 % par un emprunt de 0,725 M€ qui s'ajoute aux 80,500 M€ prévus au BP 2009. La Région avait la possibilité d'engager à cette occasion une politique plus volontariste.

Aussi, pour le CESR, ce document ne peut pas être considéré comme un plan régional de soutien économique et social à part entière. Il ne porte par nature que sur de l'investissement et de plus, que sur des projets immédiatement réalisables qui ne peuvent être considérés comme faisant partie d'une réflexion stratégique globale pour faire face à la situation à laquelle notre région est confrontée.

Il ne s'agit donc que d'une partie qui, comme le plan national, va permettre de relancer une part d'activité dans le secteur de la construction, sous réserve que les entreprises régionales puissent répondre aux mises en concurrence qui vont en découler.

Le CESR a bien noté que la Région propose en parallèle à cette décision un plan pour la jeunesse durement touchée par le chômage et que des mesures avaient déjà été prises par la Région pour faire face à la situation économique et sociale dans son budget primitif en décembre dernier.

Le CESR rappelle ainsi qu'au budget primitif, la formation avait fait l'objet d'une augmentation de 4,5 % par rapport au budget 2008, la recherche et l'innovation de 6,6 % d'augmentation et le développement durable de 2,7 %. En outre, des mesures concrètes comme l'augmentation du fonds de garantie OSEO avaient été prises pour faire face à la situation de crise.

## 2° Sur le choix des investissements

Pour le CESR, aucune priorité réelle ne ressort à travers les choix d'investissements supplémentaires faits par la Région ni même d'enjeu en matière de maintien de l'emploi.

En effet, ce plan fait apparaître des projets dont on a parfois du mal à cerner le caractère structurant pour notre région. Comment les projets ont-ils été choisis ? Est-ce un choix uniquement dicté par la rapidité d'exécution des projets qui doivent avoir un début de réalisation dès 2009 ? Le CESR s'interroge sur la disponibilité de projets structurants et innovants dans notre région. La réflexion sur un véritable SRADDT aurait été utile à l'émergence de tels projets.

Ainsi, les projets bénéficiant de ces investissements supplémentaires concernent deux grands types d'opérations, d'une part les accélérations de projets, notamment ceux prévus au CPER, et, d'autre part, des opérations nouvelles.

Ces investissements sont :

- les transports et déplacements pour 7,3 M € en crédits de paiement et 77,600 M€ en autorisations de programme
- les lycées pour 5 M€ en crédits de paiement et autorisations de programme
- le sport avec 2,475 M€ de crédits de paiement et 10 M€ en autorisations de programme
- les territoires solidaires avec 1,600 M€ en crédits de paiement et autorisations de programme
- la culture avec 0,750 M€ de crédits de paiement et 4,411 M € en autorisations de programme
- l'environnement avec 0,200 M€ en crédits de paiement et autorisations de programme
- et l'économie avec 0,200 M€ en crédits de paiement et 1 M€ en autorisations de programme

### Les transports et déplacements :

Sur ce domaine sont concernés tant le routier que le ferroviaire même si conformément aux engagements pris par la Région, le ferroviaire et les transports en sites propres sont plus particulièrement soutenus.

Sur les routes, la Région propose 6,5 M€ d'AP et 2 M€ de CP supplémentaires pour le boulevard périphérique dit Choissille à Tours. Le CESR constate que ces montants supplémentaires sont dus à des surcoûts sur le projet : initialement prévu dans la convention Région – Département d'Indre-et-Loire 2000 – 2006 pour un montant de 91,47 M€ avec un financement Région de 16,77 M€, il avait été porté en novembre 2003 à un montant global de 123,33 M€ dont 33,915 M€ pour la Région. Aujourd'hui, c'est une nouvelle augmentation de 27,5 M€ dont 6,5 M€ pour la Région qui est annoncée, soit une augmentation depuis fin 2003 de 22 % sur le coût global et de 19 % pour la Région, alors que cette dernière a décidé d'arrêter le financement d'opérations routières même à travers ses contrats avec les Départements.

Sur le ferroviaire, le CESR s'interroge également sur les surcoûts relativement importants annoncés.

Ainsi, sur l'électrification de Bourges/Saincaize (AP supplémentaire de 6,5 M€ et 1,5 M€ en CP) inscrite au CPER 2007/2013, c'est un surcoût de 10 M€ sur les 73,4 M€ prévus qui est indiqué. La Région financera donc un montant supplémentaire de 6,5 M€ aux 40,9 M€ prévus soit près de 16 % d'augmentation de la participation régionale. L'Etat qui a confirmé son engagement dans ce projet à travers son plan de relance ne semble pas avoir pris en compte cette augmentation de coût. Le CESR s'interroge sur le bouclage financier de cette opération.

Sur la ligne Chartres/Orléans et plus précisément sur la partie Chartres /Voves, c'est une nouvelle AP de 37 M€ qui est proposée hors CPER sur 5 ans. Le CESR rappelle qu'au CPER 2000/2006 le projet Chartres/Orléans était inscrit pour un total de 64 M€ (hors passage de la rocade à l'entrée de Chartres, passage au droit de la base aérienne de Bricy et hors déplacement de silos). Le coût a ensuite été réévalué à 87 M€ dont 26 M€ pour Chartres/Voves en 2003. En 2006, le montant total estimé par RFF de cet axe était de 110 M€. Au CPER 2007/2013, ce sont 28 M€ qui ont été inscrits pour la Région pour la réouverture de cette ligne aux voyageurs sur la section Chartres/Voves (10 M€ pour la partie Fret). Ce serait donc un montant global pour la Région de 65 M€ pour l'ouverture aux voyageurs de la seule section Chartres/Voves (75 M€ avec le fret).

Le CESR continue de s'interroger sur le projet Chartres/Orléans compte tenu des sommes désormais engagées. De tels montants doivent amener à se poser la question de la faisabilité et de l'opportunité de ce projet, d'autant plus que le renforcement de la base militaire de Bricy par la réforme de la carte militaire ne va pas faciliter le passage de la ligne. Le CESR réitère sa demande d'information concernant les études réalisées sur l'ouverture de cette ligne et sur les évaluations financières des projets.

Ainsi, les surcoût sur ces projets transports et déplacements représentent 50 M€ sur les 77,600 M€ inscrits en autorisations de programme.

Le CESR note que 3,6 M€ d'AP et 1,8 M€ de CP sont prévus pour le financement dans le cadre de la convention TER Centre de la modernisation des voitures corail sur la ligne Paris/Nevers. Le CESR exprime des doutes quant à l'impact direct de cette mesure sur l'économie de notre région.

Enfin, pour les tramways des deux grandes agglomérations de la région Orléans et Tours, la Région inscrit les autorisations de programmes liés au CPER pour 10 M€ pour chacun des projets auxquels elle décide d'ajouter 2 M€ par projet de participation supplémentaire. Est-ce une subvention supplémentaire pour alléger la part des autres financeurs de ces projets ou une anticipation sur les surcoûts qui pourraient intervenir ?

Dans la logique du Grenelle de l'environnement, le CESR regrette que la disponibilité de crédits supplémentaires n'ait pas permis d'engager les sommes nécessaires aux réhabilitations des lignes de fret Les Aubrais/Pithiviers, Orléans/Les Aubrais / Sully sur Loire et Châteauroux/Loches. Faute de certains travaux, le service de fret ferroviaire de proximité risque d'être remis en cause à court terme.

### Les lycées

Cette décision modificative prévoit 5 M€ pour abonder l'effort de la Région sur les travaux d'investissement des lycées en termes d'usages des énergies renouvelables. La Région poursuit et renforce donc ses actions en matière de développement durable en accord avec sa démarche d'agenda 21 et dans le cadre de son pôle d'efficacité énergétique. Le CESR approuve ce choix tourné vers l'avenir et l'exemplarité que donne la Région en tant que propriétaire. Le CESR note que de ces mesures découleront des baisses de dépenses de fonctionnement à long terme, ce qui, dans la conjoncture actuelle, est positif pour le budget régional.

Le CESR propose que soit étudiée la possibilité pour certains de ces travaux d'encourager les prestataires de la Région à les valoriser sous forme de chantier école, afin de former les professionnels du bâtiment aux technologies relatives aux énergies renouvelables.

### La culture et le sport

Dans ces domaines, la Région investit dans :

- la maison départementale des sports de Châteauroux dans le cadre de sa convention avec le département de l'Indre
- le vélodrome de Bourges
- la rénovation et l'extension du stade de football de la vallée du Cher à Tours
- la construction d'un stade omnisport à Vierzon
- la bibliothèque de Tours
- et enfin dans le FRAC Centre fonds régional d'art contemporain dans le cadre du CPER. Sur ce projet il s'agit d'un abondement dû à une augmentation du coût du projet (+ 30 %) par rapport au projet initial malgré la réduction de ce projet. Cet écart pose le problème de la validité des estimations du maître d'ouvrage.

Hormis le vélodrome de Bourges et le FRAC, les projets retenus présentent un caractère d'intérêt local.

### Les territoires solidaires

Dans le cadre de la convention Région/Département d'Indre-et-Loire, la Région a décidé d'augmenter sa subvention à l'EHPAD de Montconseil. Est-ce que cette démarche d'augmentation des subventions aux EHPAD sera étendue aux autres conventions avec les départements ?

Le CESR pose la question du logement social. Malgré l'effort important à fournir en ce domaine, aucun investissement nouveau n'est proposé. Pourtant, la réalisation de logements sociaux aurait pu être une priorité tant sociale qu'environnementale, avec notamment les enjeux du développement des constructions HQE.

La Région participe en outre à trois projets d'aménagement du territoire :

- sur le bassin d'emploi de Vendôme pour la construction d'un bâtiment d'activités destiné au développement de l'entreprise MD Impression dans le parc technologique à proximité de la gare TGV. Le CESR s'interroge sur les critères qui ont procédé au choix de cette entreprise plutôt qu'à une autre.

- à Romorantin-Lanthenay, dans le cadre du programme de reconversion du site ROMO I site de production de la société MATRA. Sur ce programme, ambitieux et diversifié, une étude de faisabilité a-t-elle été menée et la situation économique actuelle ne risque-t-elle pas de remettre en cause certains volets du projet ?
- sur l'aéroport de Châteauroux, dans le cadre du programme de travaux sur le patrimoine. En parallèle à ce programme, la Région a décidé de souscrire une part de 1 M€ dans le fonds de capital investissement spécialisé sur l'aéronautique, compte tenu de l'importance de cette filière en région Centre, AEROFUND, classé « fonds commun de placement à risques » par l'autorité des marchés financiers. Quel projet pour la Région peut-il en découler ? Quel contrôle des fonds la Région peut-elle espérer ? Le CESR réitère sa demande d'un véritable projet global de développement pour l'aéroport de Châteauroux structurant et porteur pour la région.

### L'environnement

Dans le cadre du CPIER 2007/2013 et du Plan Loire Grandeur Nature, la Région vient participer au projet du Port de la Creusille de la ville de Blois

### L'économie et l'emploi

Le CESR remarque que seule la filière aéronautique est évoquée dans cette décision.

### 3°) Sur la réponse aux besoins et la préparation de l'avenir

Aujourd'hui la situation financière des entreprises et des particuliers est fragilisée. L'attitude réservée, voire restrictive, des établissements financiers est accentuée par le comportement des sociétés d'assurance crédits et les sociétés d'affacturage.

Dans le même esprit, les exportateurs sont confrontés, outre les variations de parités monétaires, aux restrictions de garanties à l'export. En effet, malgré des allègements de procédures, la COFACE est devenue restrictive vis-à-vis des pays en crise. Les chiffres encore positifs pourraient se détériorer dans les mois à venir avec un maintien de l'alerte sur la pharmacie. Dans ce contexte, on peut s'interroger, au-delà des problèmes rencontrés par les entreprises, sur la situation de l'emploi en général dans notre pays et en particulier dans notre région.

C'est pourquoi, le CESR aurait souhaité que les différents acteurs se mettent en état d'anticiper les besoins à venir pour remettre notre économie en mouvement le moment venu : cette situation appelle de la réactivité mais aussi de l'anticipation.

Dans ce sens, pour le CESR, la formation est une priorité tant comme opportunité pour les salariés directement touchés et fragilisés que pour l'économie future. La formation devrait servir à anticiper des reconversions soit vers des professions sous tension de main d'œuvre (ex : services à la personne) soit dans la perspective de développement de technologies innovantes ou de produits diversifiés (développement durable et environnement).

Dans le cadre du PRDF et de son chantier n°1, il faut poursuivre les réflexions pour faire face à une nouvelle situation sociale et économique et anticiper pour l'avenir. Un engagement plus rapide et plus audacieux pour l'emploi avec l'implication des partenaires sociaux et des branches est à trouver.

La région dispose en outre de plusieurs filières économiques dont certaines, comme la filière automobile, sont durement touchées par la crise. Ainsi, les dernières informations conjoncturelles obtenues présentent une situation de crise avérée pour ce secteur qui devrait encore se dégrader. Malgré le plan de relance national, il est bien difficile à ce jour d'en mesurer les retombées sur nos sous-traitants régionaux.

Les autres secteurs et filières sont diversement impactés par cette crise et nécessiteront peut être des plans d'action spécifiques dans les mois qui viennent. Le CESR souhaite qu'un suivi renforcé soit mis en place sur ces secteurs en tension en région afin de pouvoir réagir efficacement en tant que de besoin.

En conclusion :

Le CESR approuve la démarche de la Région de saisir l'opportunité de bénéficier de fonds mis à disposition par l'Etat dans le cadre de son plan de relance pour accélérer les investissements sur le territoire. Néanmoins, sur les 99,811 M€d'AP ainsi disponibles ce sont 53,661 M€qui seront utilisés pour faire face aux différents surcoûts d'opérations (pour 2009, cela représentera 3,5 M€).

Pourtant, le CESR, dans le contexte actuel et surtout à venir, aurait souhaité un véritable « plan régional de soutien économique et social ».

Dans le même sens, le CESR souhaiterait une mise en cohérence et une coordination des différents plans des collectivités et de l'Etat en région afin d'éviter un saupoudrage des financements. A cet effet, il serait opportun que le Président du Conseil régional convoque les conférences territoriales.

Le CESR attend, courant de l'année 2009, sur la base d'une évaluation permanente des mesures mises en place, une véritable stratégie pour notre territoire entre les différents acteurs qui pourrait se traduire, si nécessaire, dans les prochains documents budgétaires de la Région.

Xavier BEULIN

**Répartition par type de mesure des financements  
du plan de relance de l'économie (en milliards d'euros)**

**MESURES POUR FAVORISER LA TRESORERIE DES ENTREPRISES**

Remboursement des sommes dues au titre du crédit impôt recherche.....	3,8
Remboursement des reports en arrière de déficit d'impôts sur les sociétés.....	1,8
Mensualisation du remboursement de la TVA .....	3,6
Amortissement accéléré des investissements.....	0,7
Avances versées sur les marchés publics de l'Etat .....	1,0
Païement des dettes envers les fournisseurs de la Défense .....	0,5
<b>TOTAL .....</b>	<b>11,4</b>

**INTERVENTIONS DE L'ETAT**

Programme exceptionnel d'investissement public.....	4,0
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi (hors FSI) .....	2,0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité .....	1,9
Avance d'un an du versement du FCTVA.....	2,5
Doublement du prêt à taux zéro (PTZ) .....	0,6
<b>TOTAL .....</b>	<b>11,0</b>

**DEPENSES DES ADMINISTRATIONS SOCIALES (CRECHES, MAISONS DE RETRAITE) 0,1**

**INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES**

EDF .....	2,5
GDF Suez.....	0,2
RATP .....	0,4
SNCF .....	0,3
La Poste .....	0,6
<b>TOTAL .....</b>	<b>4,0</b>

**TOTAL PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE ..... 26,5**

*Source : Dossier d'information sur le plan de relance du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires le 2 février 2009*